

Minutes du gite en taxiau Moulin en



LE YOGA SUR CHAISE POUR CHANGER  
LE REGARD SUR LA VIEILLESSE ET LE HANDICAP

Marignac en Diois, le 24/11/2021

**Objet :** Invitation pour réunir les membres adhérents de l'association RVHY

**Destinataires :** Tous les membres adhérents

*Chers adhérents,*

*Nous vous invitons à participer à notre prochaine rencontre à l'issue de laquelle nous tiendrons notre Assemblée Générale **au Moulin de Mousseau à Montbouy (45) du vendredi 25 à partir de 17h00 au dimanche 27 mars 2022 (16h).***

**Programme:**

- Alternance de temps de pratique et de temps de réflexion :
  - Confronter nos expériences dans un climat de recherche,
  - Assurer la continuité de la transmission et des formations,
  - Pratiquer sur chaise et sur tapis (il y a des tapis au gite)
  
- Utilisation du site,
  
- Tenue de l'assemblée générale :
  - 1- Rapport moral, d'activités et financier 2020/2021,
  - 2- Actions 2020/2021,
  - 3- [Renouvellement des membres du CA et du bureau](#)

*Au plaisir de vous revoir et partager,  
Bien chaleureusement,  
Jeannot*

## Détails des conditions d'hébergement au Moulin de Mousseau

### **Hébergement en pension complète avec draps et serviette fournis :**

Du vendredi 17h00 au dimanche 17h00 : 190 € par personne, en chambre double.

Option chambre individuelle +30€ pour le séjour

### **Coordonnées :**

Le Moulin de Mousseau

Tel : 02 38 97 52 45

Marie et Richard Boube

06 79 94 24 32

45 230 Montbouy

**Venir en train :** A Paris, partir de la gare de Bercy semble le plus approprié, et ainsi s'arrêter à Nogent sur Vernisson et vous êtes à 9 minutes en taxi ou en voiture. Nous serons là pour vous accueillir

**Venir en voiture :** A 130 km sud Paris, autoroute A77 à 10 min.



## Bulletin d'inscription pour participer au WE du 25 au 27 mars 2022 Au Moulin de Mousseau à Montbouy

*A renvoyer avec votre chèque avant le 31/12/21 à l'ordre de l'association RVHY  
à Ghislaine Rautureau, 8, rue de l'ancienne mairie - 85320 La Bretonnière la Claye.*

Je participe à l'AG des 25, 26 et 27 mars 2022 et je verse un chèque de  190 €

Nom, Prénom :

.....

Adresse :

.....  
.....  
.....

Portable : .....E-mail : .....

Les chèques envoyés seront déposés en banque au 1<sup>er</sup> mars. Après le 1<sup>er</sup> mars, en cas d'annulation , le chèque ne pourra être remboursé.